



BULLETIN MUNICIPAL



Commune de LURCY

Décembre 2014

Le mot du maire

Nous voici déjà entrés dans cette période historiquement nommée "trêve des confiseurs" ainsi dénommée par les satiristes en France vers 1875 à l'occasion des vifs débats sur la future constitution de la Troisième République entre monarchistes, bonapartistes et républicains, et qui a mis un nom sur une mesure nécessaire à l'époque : la guerre franco-allemande de 1870, puis l'épisode sanglant de la Commune en 1871 avaient affaibli la France. Malgré la virulence des échanges, les responsables politiques de l'époque ont su mettre leurs querelles et leurs débats en sommeil, invoquant pour prétexte que "le peuple devait pouvoir se concentrer sur les fêtes de fin d'année". Mais, soyons lucides ; cette sollicitude pour le "bon peuple" ne concernait pas seulement une invitation à faire la fête, non, il s'agissait déjà à l'époque de faire en sorte que le peuple, enfin, ceux qui en avaient les moyens, puisse consommer plus. En d'autres temps, cette trêve s'est appelée "trêve de Noël" comme lors de la période de Noël 1914 de la Première Guerre mondiale, lorsque les soldats britanniques qui tenaient les tranchées autour de la ville belge d'Ypres fraternisèrent, pour une nuit, avec les soldats allemands et oublièrent leur condition d'ennemis le temps d'un match de football et d'un chant de ténor sous les applaudissements des soldats français.

C'était il y a 140 ans et cet armistice éphémère a toujours droit de cité dans notre paysage et tant mieux ! Faire une pause ne signifie pas "faire l'autruche pour oublier le monde qui gronde", c'est s'arrêter un instant pour puiser la force pour l'avenir, c'est saisir l'opportunité de savourer en famille la promesse de doux moments qui aideront à passer les autres mois.

On dit souvent de l'optimiste que c'est quelqu'un qui manque d'informations. Le pessimiste, quant à lui, en sait trop jusqu'à s'en accabler. A force de s'obnubiler des problèmes, à commencer par les siens, l'excès de prudence désabusée finit en paralysie. Les problèmes n'échappent pas à l'optimiste mais il en relève le défi en se disant, comme Charles Péguy ou Annie Cordy, que « ça ira mieux demain, demain matin », à condition de s'y mettre et d'avoir la capacité de faire la part des choses.

Dans cette période où la morosité habille souvent les conversations et à l'aube de cette nouvelle année, efforçons-nous donc d'appliquer ce précepte que l'on accompagnera d'un second, souvent donné à la réflexion philosophique de nos bacheliers : "l'espérance est un emprunt fait au bonheur" (Joseph Joubert).

Convaincue de cette pensée, je m'emploierai, avec l'aide des membres du Conseil Municipal, à conduire notre commune sur cette voie d'optimisme pour 2015. Toutefois, si nous voulons préparer la commune de demain, nous devons avant tout penser efficacement et positivement celle d'aujourd'hui.

Neuf mois sont déjà passés depuis les élections municipales et la nouvelle équipe s'est mise ardemment au travail. Divers travaux ont été réalisés dont vous pourrez lire plus loin le détail. Le premier gros chantier, mené par la commission bâtiments, est désormais engagé : les toitures de la mairie et de la salle polyvalente seront rénovées au printemps. La commission communication, après son galop d'essai du flash infos de l'été, vous permet de lire ce bulletin. La commission urbanisme a aussi eu son lot de travail, en collaboration avec le nouveau service instructeur mis en place au niveau de la Communauté de Communes. Bref, chaque membre du Conseil Municipal s'investit, conscient de l'engagement qu'il a pris auprès de vous tous.

Enfin, je profite de ce bulletin pour vous demander de réserver le meilleur accueil possible à nos pompiers et à nos jeunes conscrits que vous avez dû voir venir sonner à votre porte durant cette fin d'année ; ils méritent que vous leur accordiez trois minutes de votre temps et un sourire chaleureux, les uns sont garants de votre sécurité et les autres porteurs d'une tradition festive qui unit Lurcy à Francheleins.

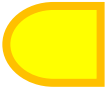
En espérant vous voir très nombreux au tirage des rois du CCAS du 3 janvier ainsi qu'à la traditionnelle cérémonie des vœux du Conseil Municipal du 11 janvier, je souhaite une

Bonne et heureuse année 2015 à tous les Luperciens

Le maire, Nathalie Bisignano



SOMMAIRE

	Le Mot du Maire	Page 2
	Vie de la Commune	Pages 4 à 5
	Collecte des Ordures ménagères	Pages 6 à 7
	Civisme.....	Pages 8 à 9
	Etat Civil	Page 10
	Scolarité et Population	Pages 11 à 12
	Vie associative	Pages 13 à 15
	Infos Pratique	Pages 16 à 17
	Infos Sociales	Pages 18 à 21
	Artisans	Page 22

Vie de la Commune



Voirie

Une réfection de l'enrobé du chemin des Juifs et d'une partie du chemin du petit Corcy a été réalisée au mois d'octobre, ainsi que le rebouchage des trous en bord de Saône.

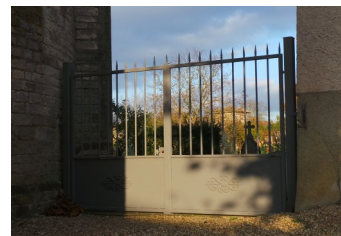
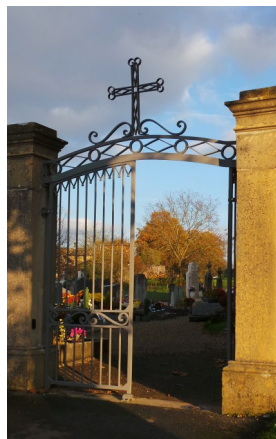
Le curage des fossés du chemin du Cailleton a été fait sur novembre et est prévu pour le chemin du Rosier et la montée des Poyes en août.

Cimetière

Comme vous avez pu le constater nous avons installé de nouveaux portails pour accéder au cimetière. Des dégradations ont été observées, notamment sur la poignée et sur le montant ; peut être s'agit il d'une mauvaise utilisation du système d'ouverture ; nous vous rappelons donc qu'il suffit d'appuyer sur le bouton comme indiqué sur la plaque située à droite de l'entrée du cimetière.

L'accès se fait par l'entrée principale, le petit portail annexe est fermé et reste réservé au marbrier.

Une place de stationnement pour personnes à mobilité réduite ou âgées est prévue à proximité.



Rendez-vous

- ⇒ Vœux de la Municipalité le 11 janvier 2015 à 11 heures à la salle de Fêtes
- ⇒ Elections cantonales les 22 et 29 mars 2015
- ⇒ Elections régionales décembre 2015



Eclairage public

L'installation de points lumineux supplémentaires est prévue sur les chemins du Cailleton et du Rosier

D'autre part nous réfléchissons à une modification de l'éclairage du cœur de village.

Numérotation des maisons

La numérotation des rues du village est en cours d'étude. La commune vous fournira la plaque correspondant à votre logement et il vous incombera de la mettre en place .



Chemin du curé d'Ars

La Communauté de Communes Montmerle 3 Rivières travaille actuellement sur la création du chemin du curé d'Ars qui reliera Montmerle/Saône à Ars/Formans en passant par Francheleins, Lurcy, Messimy /Saône et Chaleins. Ce tracé de 15 km, réservé aux promeneurs et cyclistes sera inauguré le 4 août 2015.

Travaux de toiture

Les toitures de la Mairie et de la salle des fêtes sont en mauvais état, le conseil Municipal a décidé de prévoir leur réfection.

La commission des bâtiments a donc passé un appel d'offre et a retenu comme prestataire l'entreprise Giroud qui effectuera les travaux, au printemps.



Horaires de la Mairie

Les horaires de la Mairie ont changé depuis le 15 septembre 2014, le secrétariat de Mairie est désormais ouvert :

Lundi de 9h00 à 12h00

Mardi de 14h00 à 18h30

Vendredi de 14h00 à 18h00

Madame le Maire reçoit sur rendez-vous

Numéro de téléphone de la Mairie : 04 74 69 39 64



Qualité de l'eau

L'eau distribuée à Lurcy est de bonne qualité. Le rapport sur la qualité de l'eau réalisé par le syndicat des eaux de Montmerle est consultable en Mairie.

Site Internet

De nombreux renseignements et informations sont disponibles sur le site Internet de notre commune, alors connectez vous sur lurcy.fr



Collecte des déchets

S.M.I.D.O.M.

C'est le Syndicat Mixte Intercommunal de Destruction des Ordures Ménagères, situé à Thoissey qui est en charge de la collecte des ordures ménagères. Il est constitué de 28 communes de l'Ain dont Lurcy.

Un certain nombre d'habitants se sont plaints de l'absence de collecte, à l'occasion du jour férié du 11 novembre. Le règlement de service actuel précise qu'il n'y a pas de collecte les jours fériés et les week-ends. La demande d'une collecte de rattrapage dans les jours avant ou après le jour férié est une demande compréhensible. Le SMIDOM va étudier pour l'année 2015 la possibilité de mettre en place cette organisation en fonction du coût économique.

Faux agents du SMIDOM

les agents du SMIDOM ne sont pas autorisés à vendre des calendriers.



Si une personne se présente à votre domicile pour vous vendre des calendriers c'est une arnaque. Soyez vigilants !

Borne d'accueil des déchets de soins

Les particuliers en automédication peuvent désormais faire traiter leurs déchets de soins, à la

déchèterie de Francheleins conformément à la réglementation.



Taxe Incitative

Le conseil syndical du SMIDOM a décidé de remettre au 1er janvier 2016 la mise en place de la redevance incitative afin que la transition se fasse dans les meilleures conditions.

Vous aurez donc une facture fictive de la redevance Incitative pour l'année 2014. La facture à payer sera comme habituellement la facture de taxe d'enlèvement des ordures ménagères basée sur le bâti foncier (taxe foncière).



Compost

Tous les déchets organiques sont compostables et leur transformation par de micro-organismes produira le compost, puis de l'humus lorsqu'on l'intégrera dans le sol, pour le plus grand bénéfice de votre jardin. Que peut-on composter ?

- ⇒ **Les déchets de cuisine** : épluchures, coquilles d'oeufs, marc de café, filtres en papier, pain, laitages, croûtes de fromages, fanes de légumes, fruits et légumes abîmés, ...
- ⇒ **Les déchets de jardin** : tontes de gazon, feuilles, fleurs fanées, ...
- ⇒ **Les déchets de maison** : mouchoirs en papier et essuie-tout, cendres de bois, sciures et copeaux, papier journal, cartons salis (mais non souillés par des produits polluants), plantes d'intérieur, ...

Horaires d'ouverture de la déchèterie de Francheleins

Horaires d'hiver du 1er octobre au 31 mars :

- **Lundi** : 13h30 / 17h30
- **Mardi** : 13h30 / 17h30
- **Mercredi** : 9h / 12h30 et 13h30 / 17h30
- **Jeudi** : 13h30 / 17h30
- **Vendredi** : 9h / 12h30 et 13h30 / 17h30
- **Samedi** : 9h / 13h00 et 13h30 / 17h30

Horaires d'été du 1er avril au 30 septembre :

- **Lundi** : 14h / 18h
- **Mardi** : 14h / 18h
- **Mercredi** : 9h / 12h30 et 14h / 18h
- **Jeudi** : 14h / 18h
- **Vendredi** : 9h / 12h30 et 14h / 18h
- **Samedi** : 9h / 13h et 14h / 18h

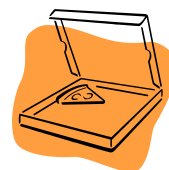
Route de St Trivier à Cesseins- Tél : 04 74 55 30 94

Le saviez vous ?

La bouteille d'huile en plastique n'est plus indésirable dans notre conteneur de tri jaune. En effet, le processus de recyclage est désormais possible pour les flacons et bouteilles en plastique ayant contenu des corps gras. Aussi, n'hésitez plus, votre flacon de mayonnaise, ou bien votre bouteille d'huile, peut désormais partir au recyclage. Simplement, ne pas oublier de bien vider le contenu des bouteilles avant de les jeter.



Le Comité d'Evaluation de la Recyclabilité des Emballages Papier-Carton a émis un avis favorable quant au recyclage des déchets d'emballages ménagers mis en contact avec des produits gras, salés, sucrés, ou humide. Sous réserve que ceux-ci soient préalablement vidés de tous débris alimentaires. C'est pourquoi dès aujourd'hui vous pouvez déposer dans la colonne de tri emballages : cartons pizza, lunch box en carton,



Ca c'est une idée de recyclage !



En France,
50%

des produits vendus dans
le commerce sont composés
de matières issues du recyclage



Stop pub

Collé sur une boîte aux lettres, l'autocollant Stop Pub exprime la volonté de ne plus recevoir PUBLICITES ET JOURNAUX D'ANNONCES « GRATUITS » ; on accepte cependant l'information municipale, l'information relative à la vie du quartier, l'information politique.

Demandez-le au SMIDOM
ou en mairie,
il est **gratuit**.

Si 5% des foyers français font le choix d'apposer cet autocollant, c'est 40 000 tonnes de papier économisé chaque année, soit 4 fois le poids de la Tour Eiffel !



Civisme



Inscription sur les listes électorales

L'inscription sur les listes électorales est indispensable pour pouvoir voter, nous vous invitons à vous présenter à la mairie jusqu'au 31/12/2014 muni de votre carte d'identité (ou de votre livret de famille), de votre ancienne carte d'électeur (si vous en aviez une) et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Nuisances sonores

C'est une des nuisances de voisinage les plus courantes. Les exemples sont nombreux : aboiements, bricolage, tondeuses, appareils de musique, etc.

Depuis la loi du 31 décembre 1992 et le décret du 18 avril 1995, elle peut être sanctionnée quand elle est « de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité » (art. R1334-31 du Code de la santé publique).

Les horaires autorisés sont les suivants :

- les jours ouvrables : de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h 30.
- les samedis : de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h.
- les dimanches et jours fériés : de 10 h à 12 h.



Circulation

Pour la sécurité de tous, nous vous rappelons que la vitesse est limitée à 50 km/h dans le village et qu'une zone à 30 km/h se trouve au cœur du village.

En cas de collision entre une voiture et un piéton, les chances de survie du piéton baissent très rapidement avec la vitesse du véhicule : 95 % de chance de

survie lors d'un choc à 30 km/h, 53 % à 50 km/h et seulement 20 % à 60 km/h...

Une bonne raison d'adapter sa vitesse.



Stationnement

Il est possible de stationner ou s'arrêter sur les accotements (sauf si la signalisation horizontale — ligne continue — l'interdit) uniquement dans le sens de la circulation, sans empêcher le passage des piétons.

Merci de respecter les emplacements réservés aux personnes à mobilité réduite.



Covoiturage

Un service gratuit de covoiturage est proposé par le Département de l'Ain, ce qui permet de mettre en relation des conducteurs qui voyagent avec des places libres avec des passagers recherchant un trajet

il vous suffit de vous inscrire sur le site Internet covoiturage.ain.fr

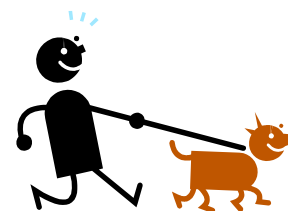
Faisons la route ensemble !



Les animaux dangereux et errants

Les propriétaires de chiens sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage afin que leurs animaux :

- ⇒ ne fassent pas tomber, ni ne blesse ou ne morde quelqu'un
- ⇒ ne renverse les poubelles ou souille les trottoirs
- ⇒ ne présente pas de danger pour la circulation



Selon l'article L211-20, la divagation d'animaux sur les voies publiques est de nature à constituer un danger pour la circulation publique. Dans ce cas, le Maire est à même de décider de leur mise en fourrière et d'inviter leur propriétaire à les récupérer.

Si les animaux ne sont pas récupérés ou que leurs propriétaires ne sont pas identifiés, les animaux sont considérés comme étant à l'abandon et le Maire peut alors décider de leur cession gratuite à une association de protection animale, ou de leur euthanasie. Les frais de garde et d'éventuelle euthanasie d'animaux dangereux sont à la charge de leur propriétaire.

Le chien de 1ère et 2ème catégorie :

Depuis le 31 décembre 2009 (article L211-11), les propriétaires et détenteurs de chiens de 1ère ou 2ème catégorie doivent être obligatoirement titulaires d'un permis de détention délivré par le maire de leur commune, sur présentation d'une évaluation comportementale de l'animal et une attestation d'aptitude du détenteur du chien fournie par un vétérinaire agréé.

Elagage et abattage des arbres et haies

Les arbres, branches, racines qui débordent sur le sol des voies communales doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies, par le propriétaire.

Les haies doivent être taillées de manière à ce que leur développement du côté de la voie communale ne fasse aucune saillie sur celle-ci.

Le domaine public routier communal ne doit pas être encombré et la circulation ne doit pas être entravée ou gênée lors des opérations d'abattage, d'ébranchage, de débitage... des arbres situés sur les propriétés riveraines.

En cas de danger grave ou imminent, le Maire peut prescrire toutes mesures de sûreté exigées par les circonstances, décider l'abattage des plantations privées présentant un danger pour la sécurité publique (en vertu de l'article L. 2212-4 du code général des collectivités territoriales).

Lorsque les démarches amiables sont sans effet, le Maire adresse au propriétaire une lettre le mettant en demeure de faire cesser le danger. Faute de résultat dans le délai demandé, le Maire peut, par arrêté, faire procéder d'office à l'abattage aux frais du propriétaire.



« Nous devons apprendre à vivre ensemble comme des frères, sinon nous allons mourir tous ensemble comme des idiots. »

Martin Luther King

Etat civil

Naissances

Le 24 janvier 2014 est né Louis Armand SANDRON, fils de Philippe Daniel SANDRON et de Johanne Marie Louise GUILLOT.

Route de Francheleins.

Le 25 Février 2014 est née Marie PIOT, fille de Ludovic PIOT et de Orianne Caroline GAILLARD.

Chemin du petit Corcy.

Le 04 Mars 2014 est née Mélanie Karine ODET fille de Stéphane ODET et de Tiphanie MARTINEZ, épouse ODET.

Chemin du petit Corcy.

Le 16 Août 2014 est née Manon DE SOUSA, fille de Tony Mickaël DE SOUSA et de Marlène MICHNIEWICZ, épouse DE SOUSA.

Chemin du petit Corcy.

Le 14 septembre est née Lucie Annie Chantal BERTRAND, fille de Gérard Eugène Henri BERTRAND et de Laura VAREYON épouse BERTRAND

Chemin du petit Corcy.

Le 19 septembre 2014 est né Melvyn Alexis BREVET, fils de Gérard et de Céline DESMERGER.

Chemin du petit Corcy.

Nous leurs souhaitons la bienvenue sur la commune.

Mariage

Le 07 juin 2014 : Brigitte Claudine BOURGEAY et Aldo René Jean CORIGLIANO

Décès

Le 06 avril 2014 est décédé Michel Clément BOURCIER, époux de Jacqueline BLIGNY MOREL

Le 06 septembre 2014 est décédé Aldo René Jean CORIGLIANO, époux de Brigitte BOURGEAY

Scolarité et population

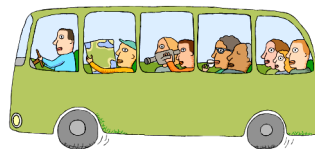
Scolarité

Voici la répartition de la scolarisation des enfants de notre commune.

D'autres enfants sont scolarisés dans des établissements du secteur de Châtillon sur Chalaronne, Villefranche sur Saône et environs .

	<i>Elémentaire</i>	<i>Collège</i>	<i>Lycée</i>
<i>Francheleins</i>	2		
<i>Montmerle (publique)</i>	8		
<i>Montmerle (privée)</i>	10		
<i>Messimy</i>	8		
<i>Thoissey</i>		12	
<i>Saint Didier (privé)</i>		9	
<i>Belleville</i>			8
<i>TOTAL</i>	28	21	8

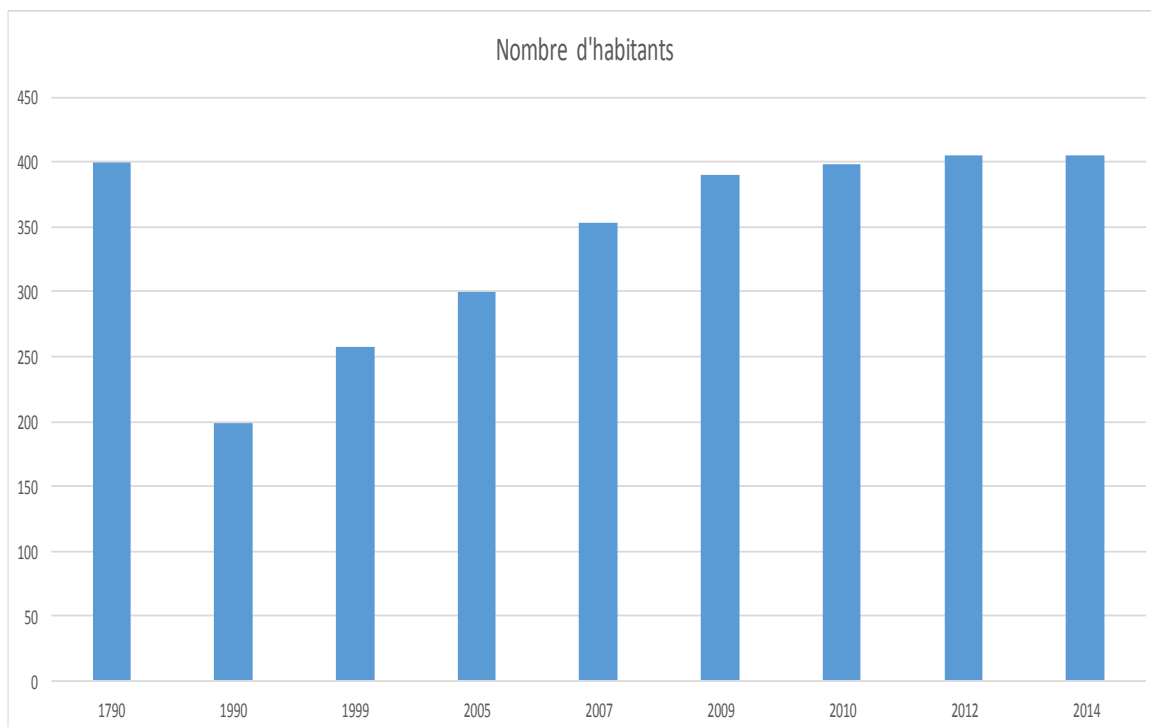
Horaires des transports scolaires



	Départ	Retour soir	Mercredi midi
Montmerle Public + Privé	8h10	17h15	12h21
Thoissey	7h18	17h41	12h46
Saint Didier sur Chalaronne	8h24	17h45	
Belleville	7h18	18h31	
Villefranche-sur-Saône	7h10	18h19	

Population

Lurcy a augmenté sa population régulièrement depuis 1990, désormais, la population est au 1^{er} janvier 2014 de 406 habitants.



Vue aérienne de Lurcy



Nouveaux habitants

Nous invitons les nouveaux habitants à venir se présenter à la mairie et découvrir les informations relatives à la commune. Nous leurs souhaitons la bienvenue à Lurcy.



Vie associative

Le C.C.A.S.

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de Lurcy a pour objectif d'aider et de faire se rencontrer tous les habitants de la commune.

Ce dernier point a été réalisé avec succès lors de la Rencontre des Quartiers qui s'est déroulée le 12 septembre 2014. En effet, grâce à une météo clémente plus de 120 personnes ont pu partager un moment de convivialité autour des mets culinaires réalisés par tous et d'un verre offert par le C.C.A.S. Un vrai succès qui s'est terminé dans la nuit. Rendez vous en septembre...



Le repas des anciens du village organisé par le C.C.A.S. s'est déroulé le samedi 6 décembre 2014 et a permis à une cinquantaine de personnes présentes de se régaler d'un menu concocté par le restaurant « Les Voyageurs ».

Tous les convives ont pu assister au spectacle musical des « Triphasés » et nombreux sont ceux qui se sont laissés entrainer par quelques pas de danse.

Merci à tous pour ce moment de bonne humeur.



Le C.C.A.S. et les Triphasés

Les personnes qui n'ont pas désiré participer au repas et qui l'ont souhaité, se sont vues offrir un colis de Noël, remis par les membres du C.C.A.S.

Concernant les manifestations du C.C.A.S. à venir, veuillez noter sur vos agendas :

- ⇒ Samedi 3 janvier : à partir de 16h à la salle des fêtes
Spectacle de Noël « Sinclair de la Lune », sur réservation
- ⇒ Samedi 3 janvier : à partir de 17h30 à la salle des fêtes
Tirage de la Galette des Rois, ouvert gratuitement à tous
- ⇒ Samedi 28 février : à 20h à la salle des fêtes
Spectacle pour adulte avec « Titou »
- ⇒ Samedi 25 avril : Marché du Terroir à partir de 8h30 sur la place de la Mairie

Le C.C.A.S. vous attend nombreux et vous présente ses

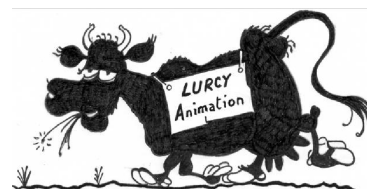
MEILLEURS VŒUX pour 2015



LURCY Animation

Lurcy animation présidé par Sandrine Place entourée de bénévoles, vous propose de nombreuses manifestations dans le village.

Vous avez peut-être eu la chance de déguster le chili con carne qui vous a été proposé le 16 novembre !



Pour rejoindre l'équipe de Lurcy Animation, Appeler Sandrine au 04 74 69 49 85.

Lurcy animation a malheureusement dû annuler ses marches du dimanche qui se déroulaient une fois par mois, faute de participants.

Le programme des animations pour les mois à venir :

- ⇒ Sainte Agathe : le vendredi 23/01/2015
- ⇒ Vente de lasagnes + Chasse aux Œufs : dimanche 29/03/2015
- ⇒ Saint Jules : le vendredi 10/04/2015
- ⇒ Repas champêtre date à définir

Lurcy Animation relance la machine !!!

Si vous avez envie de passer un moment convivial venez les rejoindre.

C'est un petit groupe dynamique et motivé qui a besoin de monde.

Venez les retrouver vous verrez !



Toute l'équipe de Lurcy Animation vous souhaite une excellente année 2015.



Dans ma cuisine

L'association, située impasse des Chenaudes, vous propose de réunir des amis autour d'un atelier de cuisine pour vivre un moment de partage et de convivialité. Des ateliers réservés aux enfants à partir de 6 ans sont possibles les mercredis après midi. Pour tout renseignement contactez Michèle 06 79 36 85 03 ou www.dansmacuisine.fr

La Chasse

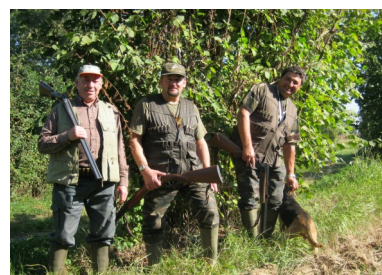
Il y a actuellement 13 chasseurs à Lurcy. Pour chasser à Lurcy, il faut y être résident ou descendant d'un résident, payer un droit d'entrée puis une carte de chasse annuelle.

La chasse s'effectue sur 250 hectares de terrains loués pour la plupart aux paysans du village et s'effectue les dimanches et les jours fériés, du mois de Septembre à mi-Janvier environ (dates fixées par la Fédération des Chasseurs de l'Ain).

Des lâchers de faisans et de perdrix sont fait régulièrement pendant cette période. Après la fermeture, des faisans reproducteurs sont lâchés afin de permettre à cette espèce d'évoluer naturellement.

Les chasseurs protègent aussi le lièvre, qui est chassé sur 5 dimanches successifs à partir de fin septembre (dates fixées chaque année par la fédération), 3 dimanches uniquement à Lurcy et élargis à 4 voir 5 dimanches si les maïs et autres cultures n'ont pas été ramassés, sinon les lièvres sont trop vulnérables. le but étant de sauvegarder l'espèce qui est touchée par une forte mortalité à cause de la myxomatose.

A noter : depuis plus de 10 ans, nous organisons notre traditionnel concours de Belote coinchée tous les 2ème samedi du mois de décembre à 14h à la salle des fêtes de Lurcy (toutes les doublettes sont primées). Pour tout renseignement complémentaire contactez : **Fabrice FOURY** Président de la Sté de Chasse de Lurcy



Les amis de l'Appéum - Société de pêche de Lurcy

La Société de Pêche "Les Amis de l'Appéum" créée en 1954, est réservée aux Lupericiens et riverains. Elle compte actuellement 21 adhérents, 20 cartes adultes et 1 carte jeune.

L'ouverture de la pêche est fixée chaque année aux alentours du 15 juin et la fermeture vers le 15 septembre et se pratique les dimanches et jours fériés, de 6 heures à 12 heures le jour de l'ouverture puis de 6 heures jusqu'au soir pour les autres jours autorisés.

A partir du 14 juillet, des cartes "Invités" peuvent être achetées à la journée en étant parrainé par un adhérent de la Société.

L'Appéum est une rivière propre et sportive pour la pêche à la truite, et elle est alevinée deux fois par an. L'Assemblée Générale a lieu tous les ans courant mai.

Pour tous renseignements, veuillez contacter

Alain POULARD au 04 74 69 36 36



Office du Tourisme

L'Office du Tourisme « Montmerle 3 Rivières » situé place de la Mairie à Montmerle / Saône vous accueille toute l'année du mardi au samedi de 9h à 12h 30 et de 13h30 à 17h. N'hésitez pas à leur rendre visite pour découvrir le patrimoine et les saveurs de notre région, les manifestations à venir, les commerces, les associations et bien d'autres choses...

L'Office du Tourisme est aussi un point de vente pour les cartes de pêche ainsi que pour les cartes Gourmandes ; ces cartes vous permettent d'avoir 1 repas offert pour 1 repas acheté dans plus de 30 restaurants de la région (pour plus de détails appeler le 03 85 39 88 84).

Une nouveauté à découvrir en famille... les balades ludiques, conçues comme des jeux de piste et adaptées à l'âge des enfants vous sont proposées au prix de 2€

⇒ **L'eau et les moulins** sur Guéreins et Montceaux

⇒ **Sur les traces de l'histoire** à Montmerle sur Saône

Un bon moyen de connaître notre environnement !



Infos pratiques

Lutte contre les cambriolages

Pour mieux protéger votre domicile contre les risques de cambriolage pensez à la règles des 3 S

Sécuriser son habitation

- Protéger et renforcer les points d'accès (portes, fenêtres, entrées, ...);
- Ne pas laisser d'argent liquide ou de bijoux facilement accessibles et ne pas ranger les clés de véhicules dans des endroits aisément repérables. Fermer portes et fenêtres même pour une absence de courte durée (chercher les enfants à l'école, boulangerie, etc.).
- Ne pas cacher ses clés sous un paillason, dans un pot ou tout autre endroit à l'extérieur;
- Ne pas laisser entrer chez soi des inconnus;
- Éviter les signes révélant son absence (courrier accumulé dans la boîte à lettres, prospectus qui s'amoncellent sous la porte, dates d'absence sur le répondeur téléphonique, etc.);
- Ne pas laisser d'outils ou de matériels à l'extérieur de son habitation pouvant faciliter les méfaits des cambrioleurs (échelle, tournevis, outillage divers, etc.);
- Entretenir ou faire entretenir la végétation de son domicile de façon à ce que son habitation reste assez visible de la rue. Bien identifier le numéro de sa résidence afin de faciliter l'intervention des services de gendarmerie ou de police.



Surveiller l'environnement proche

- Demander à un voisin de confiance de porter une vigilance particulière à son domicile en cas d'absence;
- Signaler ses dates d'absence prolongée à sa brigade de gendarmerie ou son commissariat. Des passages pourront alors être effectués par les patrouilles.

Signaler toute présence suspecte

- Signaler, en composant le 17, les véhicules et/ou individus qui semblent se livrer à un repérage des lieux (village, quartier, habitation);
- Donner, si possible, des éléments précis d'identification (type, marque et couleur des véhicules, plaques d'immatriculation, tenue vestimentaire, etc.).

Horaires messe

Cette année, il n'y aura qu'une messe à Lurcy et elle sera célébrée le 12 avril.



Tarifs des concessions au 1^{er} Janvier 2015 :

- concessions pour 15 ans : 130 € les 2 m²
- concessions pour 30 ans : 195 € les 2 m²
- columbarium pour 15 ans : 350 €
- columbarium pour 30 ans : 700 €
- dispersion au jardin du souvenir : 30 €

Salle polyvalente

La location de la salle polyvalente est réservée aux habitants de LURCY et aux agents communaux.

Tarifs : 225 € pour une journée
 285 € pour deux jours
 135 € pour un vin d'honneur
 80 € de garantie nettoyage



Païement préalable par chèque à la remise des clés et après états des lieux. Une caution de 355 € devra également être versée et ne sera restituée qu'après l'état des lieux final.

L'organisateur est seul responsable des dégâts occasionnés aux installations.

A partir de minuit, le niveau sonore doit être fortement diminué pour respecter la tranquillité du voisinage.

Selon la réglementation préfectorale en vigueur, toutes les manifestations devront être terminées au plus tard à deux heures du matin.

Démarches administratives

Documents officiels	Pièces à fournir
Carte d'identité	- 2 photos d'identité identiques et récentes- Livret de famille ou extrait d'acte de naissance- Ancienne carte d'identité - Un justificatif de domicile de moins de trois mois- Date et lieu de naissance des parents - Renouvellement en cas de perte: 25 € en timbre fiscal
Passeport	Depuis le 28 avril 2009, les passeports ne sont plus délivrés par la commune. Dans l'Ain, 24 communes ont été retenues pour enregistrer ces nouveaux documents. La liste complète est consultable en mairie. Les communes les plus proches sont Villars-les- Dombes, Trévoux, Châtillon. Les demandes nécessaires à l'établissement de ce nouveau titre d'identité international sont en ligne sur le site de la préfecture : www.ain.pref.gouv.fr
Carte d'électeur Pour 2015 : inscription avant le 31/12/2014	- Livret de famille ou carte d'identité - Ancienne carte d'électeur - Un justificatif de domicile de moins de trois mois
Autorisation de sortie de territoire	- SUPPRESSION DES AUTORISATIONS depuis le 1er JANVIER 2013
Recensement militaire	Dans les 3 mois qui suivent le 16ème anniversaire , les jeunes filles et garçons doivent se faire recenser à la mairie du domicile. Se munir de la carte d'identité et du livret de famille. Une attestation de recensement est délivrée. Une copie de ce document est nécessaire pour s'inscrire à certains concours, permis de conduire, conduite accompagnée, baccalauréat...

Infos sociales

CAF de l'Ain

Pour faciliter l'information des familles sur les prestations familiales et les différentes aides d'action sociale, deux services accessibles en permanence sont mis à disposition par la Caf de l'Ain pour obtenir des informations générales et personnalisées sur votre dossier. N'oubliez pas que pour consulter les renseignements personnalisés de votre dossier, il est nécessaire de vous munir de votre numéro allocataire et du code confidentiel communiqué par votre CAF. Si vous ne l'avez plus, demandez-le depuis l'espace "mon compte" du caf.fr (en un clic sur le lien "code confidentiel perdu" ou "numéro allocataire perdu"), ou par courrier.

Par internet www.caf.fr

- Pour signaler un changement de situation.
- Pour réaliser une demande par téléprocédure (avec envoi des pièces justificatives).
- Pour consulter la date, le montant de vos prestations et le suivi de votre courrier.
- Pour télécharger et/ou imprimer une attestation de paiement ou un formulaire de demande de prestations.
- Pour connaître les conditions d'attribution des prestations familiales et des aides d'action sociale de votre Caf.
- Pour connaître la permanence d'accueil la plus proche de votre domicile.

Par téléphone au 0810 25 01 10 24 h/24h et 7 jours /7

(prix appel local depuis un poste fixe)

- Pour consulter votre dossier :
 - date et détail des paiements,
 - état de traitement de votre courrier,
 - demande d'une attestation de paiement.

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h15 à 16h30

- Pour contacter un conseiller, après avoir saisi votre numéro d'allocataire et votre code confidentiel.



La Croix Rouge

L'action sociale « *Allô, tu me vois ?* » est initiée et portée par les bénévoles et volontaires en service civique de la Croix-Rouge française de l'Ain. Des binômes Croix-Rouge sillonnent l'ensemble du département. Ils mettent gracieusement à disposition une tablette numérique, le temps du contact, à des personnes âgées en situation de solitude ou d'isolement, à domicile ou en institution. Celle-ci leur permet de téléphoner et voir leurs proches à distance, avec l'aide des bénévoles et volontaires, qui apportent un accompagnement technique et une présence chaleureuse, bienveillante et discrète.

L'ensemble des frais (déplacements, matériel, connexion et abonnement) est pris en charge par la Croix-Rouge française, ses donateurs et partenaires.

Vous souhaitez participer au projet « *Allô, tu me vois ?* » :
en tant que bénévole ? bénéficiaire ? donateur ?
ou simplement pour avoir plus d'informations sur le projet...

Contactez : allotumevois.dd01@croix-rouge.fr
06 24 42 20 69



FONDATION
pour le lien social
croix-rouge française
Institut de France



L'A.D.M.R.

Elle est présente sur votre commune. Elle développe ainsi une action collective et décentralisée qui favorise la création et l'amplification du lien social entre toutes les composantes de la population locale. Le projet de l'A.D.M.R. repose sur un objectif simple :

Permettre aux familles et aux personnes de bien vivre chez elles en apportant un service personnalisé et fonctionnel selon leurs attentes et leurs besoins.

Chaque personne est considérée comme autonome, acteur de sa propre vie, libre de ses choix et à même de décider ce qu'elle souhaite en matière de soutien.

L'A.D.M.R. offre des services à domicile à des publics différents : personnes âgées, malades, handicapés, familles, personnes en situation d'exclusion.

Ces services sont destinés à tous ceux qui veulent améliorer la qualité de leur vie, faire face à des difficultés passagères ou à un handicap ou simplement recevoir de temps en temps le coup de main qui rend la vie plus facile. Dans ce domaine, l'A.D.M.R. propose une large palette de services à domicile auprès :

- ♦ des familles par des TISF (Technicienne de l'Intervention Sociale et Familiale)
- ♦ des personnes âgées ou malades par des aides à domicile
- ♦ d'enfants ou d'adultes handicapés par des auxiliaires de Vie

L'association effectue :

- ♦ de la garde d'enfants à domicile
- ♦ du bricolage jardinage
- ♦ de la téléassistance
- ♦ un service de livraison de repas en liaison froide 6 jours sur 7

Le secrétariat est ouvert à la maison des services, 121 route de St Trivier 01480 CHALEINS du lundi au vendredi de 8h à 12h.

En dehors de ces horaires, permanence téléphonique : **04 74 67 87 75**

fax : 04 37 55 04 15 - courriel : achaleins@fede01.admr.org

L'A.D.M.R. reste à votre écoute pour tout renseignement complémentaire.



L'ADAPA

L'ADAPA met à votre disposition des services adaptés :

- Aide à la personne (toilette simple, lever et/ou coucher, habillage, repas...)
- Aide et accompagnement dans les activités ordinaires de la vie quotidienne (entretien du linge et du cadre de vie)
- Aide et accompagnement dans les activités de la vie sociale et relationnelle

Nous pouvons également vous proposer d'autres services...

Agrément Services à la Personne / Conventions Conseil Général et Caisses de Retraite / CESU / Chèque Domicile Liberté / Déductions fiscales possibles.

Contactez-nous au **04 74 45 59 66**, la responsable de votre secteur se déplacera à votre domicile gratuitement et sans engagement afin d'évaluer vos besoins, répondre aux questions qui vous préoccupent, vous informer de vos droits et envisager les financements possibles...

Mme Nicole GUILLAUMAUD

Mme Marion KOWALSKI

Cour d'honneur de la Mairie

01480 JASSANS RIOTTIER

n.guillaumaud@adapa01.com / m.kowalski@adapa01.com

Permanences : Le vendredi de 9 h à 11 h et de 15 h à 17 h



C.L.I.C. des 3 Cantons Centre Local d'Information et de Coordination

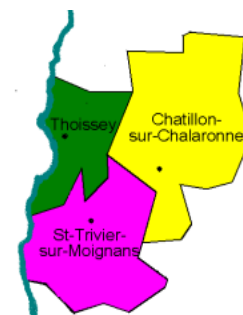
Vous êtes **âgé de 60 ans ou plus**, vous avez une **personne âgée** dans votre entourage, vous êtes un **professionnel** intervenant auprès de personnes âgées,

Le **C.L.I.C des 3 Cantons** est un lieu d'**accueil** de proximité, d'**écoute**, d'**information**, de **conseil** et d'**orientation** à votre service.

Vous pouvez les rencontrer ...

Du mardi au vendredi de 9h à 12h30, de 13h30 à 17h30, samedi de 9h à 12h
EHPAD* public La Montagne, route de Relevant 01400 Châtillon/Chalaronne

* Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes



Tél. : **04 74 55 15 39** ou **06 73 38 06 55**

@ : clicdes3cantons@mrchatillon.fr

Rendez vous décentralisés (mairies) sur rendez vous et visites à domicile possibles

Le **C.L.I.C. vous accueille pour ...** vous **informer** sur l'ensemble des aides et prestations existantes : aides au maintien à domicile, soins, service d'amélioration et d'adaptation de l'habitat, aides financières, structures d'accueil pour personnes âgées, loisirs, ... vous **aider** à constituer vos dossiers de prise en charge, et vous **accompagner** dans les démarches si besoin, vous **orienter** vers les professionnels ou organismes susceptibles de répondre à vos besoins dans le respect des attributions et des compétences de chacun ...

Le **C.L.I.C. des 3 Cantons, c'est aussi ...**

- o Un lieu d'échanges et de rencontre pour les retraités, personnes âgées, les familles et les professionnels ;
- o Un centre de ressources et d'information qui dispose d'une base de données actualisée sur tout ce qui existe pour les personnes retraitées sur un territoire donné ;
- o Des actions d'information et de prévention (audition, groupes de soutien, prévention des chutes, ateliers mémoire, ...), en collaboration avec différentes institutions et partenaires (caisses de retraite, communes, clubs, associations d'usagers,...) ;
- o Un observatoire et un lieu de réflexion sur les besoins des personnes.

AIN DOMICILE SERVICES Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile

Vous propose des interventions en fonction de vos besoins :

Vie quotidienne, aide à la réalisation des repas, ménage, entretien du linge, courses... ; vie sociale et relationnelle ; promenade, lecture, jeux, garde d'enfants de moins de 3 ans et de plus de 3 ans, transport accompagné ; aide à la personne ; aide à la toilette, aide à l'alimentation, aide au lever et au coucher, aide à la mobilité ; la présence de nuit, la garde de nuit ; assure une surveillance sécurisante toute la nuit

Vous pouvez joindre votre correspondante locale :

Roselyne TAPONAT

Par courrier : 24 Place de l'Eglise 01400 Châtillon/C.

Par téléphone : 04 74 51 05 23 ou 06 74 45 70 00

Par mail : ads01-rtap@orange.fr

Siège social 1133 Avenue de Lyon 01960 PERONNAS

Tél. : 04 74 21 42 52 Fax : 04 74 21 59 46

Mail : aas.bourg@orange.fr

www.ain-domicile-services.fr



Assistantes Maternelles

Le village de Lurcy dispose de 3 assistantes maternelles donc si vous avez des petits bouts de choux à confier, contactez
Catherine HEDONT au 0 4 74 69 43 66
Céline LEMOINE au 06 22 67 00 38
Maria VARON au 04 74 60 90 36



SERV'emploi Dombes Saône

C'est une « association intermédiaire » née en 2005 de la volonté d'habitants du secteur Dombes Val de Saône. Trois priorités complémentaires :

1) l'accès à l'emploi pour tous

L'association a accueilli plus de 1700 personnes depuis le début de son activité.

Tous et toutes ont été conseillés et parfois réorientés vers d'autres solutions mieux adaptées à leur situation. En 2014, 120 personnes ont été salariées en direct par l'association.

2) la mise à disposition de personnel

Pour les artisans, associations, collectivités publiques, professions libérales et entreprises de moins de 20 personnes, SERV'emploi Dombes Saône répond aux demandes de remplacement ponctuel de salariés : congés payés, maternité ou arrêt maladie. Missions déjà pourvues : accueil secrétariat, comptabilité, agent d'entretien, animation, intervention en périscolaire, entretien espaces verts, livraison interne, aide au déménagement, production.

L'association intervient également en cas de besoins saisonniers ou de surcroît d'activité.

3) le développement des services à domicile

L'association propose son service de mise à disposition de personnel auprès des particuliers dans le cadre des emplois familiaux :

Ménage, repassage, entretien régulier ou mise à disposition ponctuelle
Taille de haies, tonte de pelouse, jardinage,
Bricolage et réparations simples (sans intervention sur flux, électricité, eau, gaz)
Surveillance d'enfants de plus de trois ans, soutien scolaire.

Pour vous libérer du temps ou pour vous faire aider chez vous, la démarche est simple :

- Vous exprimez votre demande au **04 74 00 06 73** ;
- L'association, en tant qu'employeur, se charge du recrutement, des fiches de paie et du suivi du personnel ;

Le salarié de l'association effectue la mission correspondant à vos besoins.

Avantage maintenu en 2015 : crédit d'impôt ou déduction fiscale de 50% des sommes payées (suivant conditions de la loi de finances en vigueur.)

S E R V ' e m p l o i D o m b e s S a ô n e
627 route de Jassans - 01600 TREVOUX
Téléphone : 04 74 00 06 73 - Télécopie : 04 74 08 41 33
Email : contact@servemploi.fr
Site : www.servemploi.fr

(Rendez-vous possible sur Lurcy)



Artisans

Gîte Les Mûriers

Les Mûriers de Lurcy adhèrent des gîtes de France (2 épis) d'une capacité de 5 personnes, placés au centre du village sont parfaitement situés pour découvrir la région de la Dombes et du Beaujolais. Ce gîte, indépendant de 72m²climatisé et de plain-pied comprend une cuisine équipée ouverte sur un salon avec canapé convertible (2 personnes) une chambre (1 lit double et 1 lit simple) salle d'eau avec baignoire, douche, wc, lave-linge et sèche-linge. Terrasse privative au gîte. La paillote et le terrain de boules des propriétaires sont à votre disposition. Terrain clos, et parking dans la propriété.



Pour en savoir plus connectez vous sur le site Internet des gîtes de France :

gites-de-france.com

Contact Blanc Dominique Chemin Neuf 01090 Lurcy

Tel : 06 83 56 79 90

Email : dominique_b@orange.fr



Pascal LEMOINE

Plaquiste-Jointeur sur la commune de Lurcy Pascal LEMOINE se tient à votre disposition pour toute demande au 06 11 84 37 79

Pascale ZAPATA

Pascale ZAPATA vous propose des séances de massages-bien-être, de relaxation et de sophrologie. Pour tout renseignement consulter le site Internet equilibretvous.blogspot.fr ou appeler au 06 75 53 03 31.

Restaurant Les Voyageurs

Depuis 2005, en salle ou sur la terrasse ombragée durant les beaux jours, le chef Ludovic et son épouse Elodie, vous proposent une cuisine semi-gastronomique des spécialités de notre région, grenouilles fraîches, poulet à la crème...mais surtout des plats à base de poissons et fruits de mer, recettes acquises après plusieurs années d'expérience passées auprès de grands chefs, comme Olivier Roellinger, 3 étoiles au Michelin.

Vous avez la possibilité de commander des plateaux de fruits de mer à emporter, **Profitez-en !**

Fermé les dimanche soir, lundi soir, mardi soir et mercredi toute la journée.

Pour tout renseignement appeler le 04 74 69 42 56

